

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 159

26 janvier 2010

SOMMAIRE

Aida S.A	7596	La Forge S.A	7596
Arrena S.A	7592	Laven Financial Services (Luxembourg)	
Betzdorf Investments International S.A.		S.A	7612
	7622	Les petits écoliers	7604
Bilouto Fin S.A	7599	Lux Cogeba S.A	7587
Bluestone Residuals S.à r.l	7604	Matchco	7612
bofrost* Benelux Holding S.à r.l	7608	Matériaux de Construction Nic. Wilwert et	
Bufo Holding S.A	7592	Fils S.à r.l.	7586
Bufo S.A	7592	Max Bögl Bauunternehmung GmbH &	
Cascades Hungary Ltd., Luxembourg		Co.KG Niederlassung Luxemburg	7586
Branch	7632	Max Bögl International SE Niederlassung	
C.F. Invest S.A	7625	Luxemburg	7586
Coudyser	7624	MC Constructions	7632
DH Palos Immobilien- und Projectentwic-		Messe-Lux A.G	7624
klungs S.à r.l	7589	Monterey Audit S.à.r.l	7612
Duscholux S.A	7632	Monterey Business Center S.A	7609
EIS S.A	7606	Moore Food S.à r.l	7589
Euro Realty Pantin Lux	7586	Morellia S.A	7594
F.E.L	7608	M.T.P. S.à r.l	7587
Ferdinandstrasse Immobilien A.G	7598	Nojine SA	7609
Ferrari International S.A	7594	Oaklands S.A	7629
Fidelux S.A	7598	Pfizer Shareholdings Intermediate S.à r.l.	
Film Light(n)ing Express A.G	7592	•••••	7626
Fralux-Concept S.A	7622	Pierres S.A	7607
Galva Power Luxembourg S.A	7597	P.M. Management S.à r.l	7612
GEM	7609	P.R.C.C. LUX S.A	7599
GENNX360 TM Luxembourg Holdings S.à		SJS Transports S.à r.l	7587
r.l.	7625	Société Foncière et Immobilière du Sud	
H.M.Holding S.A.H.	7624	S.A	7632
Hospitality Invest S.à r.l	7594	Soprocim S.A	7622
Intergas Europe S.A	7607	Tradeor Invest S.A	7606
International Marketing Management	7625	Truck & Equipment Center S.A	7624
Isfin S.A.	7597	Voyages Vandivinit S.à r.l	7607
Kapa Technologies S.A	7608	White Rock Reinsurance	7589
KKR Debt Investors 2006 S.à r.l	7596		



Max Bögl Bauunternehmung GmbH & Co.KG Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005866/11.

(090200143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Max Bögl International SE Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005867/10.

(090200142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Matériaux de Construction Nic. Wilwert et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Sanem, 4, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.156.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005868/10.

(090200398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Euro Realty Pantin Lux, Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.402.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 16 Décembre 2009 à Luxembourg

L'assemblée a décidé à l'unanimité les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide de clôturer la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.
- L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de la société SGG S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.906.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Décembre 2009.

Pour Euro Realty Pantin Lux

SGGS.A.

412F, route d'Esch

2086 LUXEMBOURG

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010006129/23.

(090199697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.



Lux Cogeba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 9, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 85.819.

Le bilan au 31 décembre 2008 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/12/2009.

Signature.

Référence de publication: 2010005871/10.

(090200506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

M.T.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 42, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 23.208.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 30/11/2009.

Signature.

Référence de publication: 2010005872/10.

(090200503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

SJS Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4640 Differdange, 117, avenue d'Oberkorn.

R.C.S. Luxembourg B 150.209.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Carlos SIMOES MATOS, chauffeur de camion, demeurant à L-4640 Differdange, 117 avenue d'Oberkorn.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1 er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise de transports de marchandises par route avec des véhicules de plus de 3,5 tonnes.
- l'exploitation d'un commerce avec importation et exportation de biens et de prestations de services ainsi que l'achat et la vente de toutes marchandises.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toutes autres manières dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de "SJS TRANSPORTS S.à r.l."
- Art. 5. Le siège social est établi à Differdange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.
 - Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (.EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.



Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.
 - Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2009.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENTS SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 870.-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Carlos André RIBEIRO BERNARDO, chauffeur-ouvrier, demeurant à L- 4062 Esch-sur-Alzette, 71 rue Clair-Chêne.

2.- Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Carlos SIMOES MATOS, chauffeur de camion, demeurant à L- 4640 Differdange, 117 Avenue d'Oberkorn.

- 3 La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.
- 4 Le siège social est établi à L-4640 Differdange, 117 avenue d'Oberkorn.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Simoes Matos, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 2009. Relation: EAC/ 2009/ 14722. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.



Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2009.

Référence de publication: 2010006251/88.

(090201139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Moore Food S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 141.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005873/11.

(090200140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

DH Palos Immobilien- und Projectentwicklungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.500,00.

Siège social: L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 90.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005874/11.

(090200136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

White Rock Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 24.170.

In the year two thousand nine, on the nineteenth day of November.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "WHITE ROCK REINSURANCE" a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg

incorporated by a notorial deed of April 7 $^{\rm th}$, 1986, published in the Mémorial C, n°191 of July 9 $^{\rm th}$, 1986, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 24.170

The meeting was opened at 9.30 a.m. and was presided by Mr Helmut ROSENAU, Director, residing professionally L-1273 LUXEMBOURG, 19 rue de Bitbourg.

The Chairman appointed as secretary Mr. David NAVARRO, Account Manager, residing professionally L-1273 LU-XEMBOURG, 19 rue de Bitbourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Valérie COQUILLE, Legal Manager, residing professionally L-1273 LUXEM-BOURG, 19 rue de Bitbourg

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

- I) The agenda of the meeting is the following:
- 1. Ratification of the cooptation of Mr. Markus MENDE as Director.
- 2. Increase of share capital of the company by an amount of 200,000 EUR to raise it from its present amount of 3,000,000 EUR to 3,200,000 EUR by creation of 80,000 new shares.
 - 3. Payment of the amount of 200,000 EUR in cash.
 - 4. Subsequent modification of Article 5 of the Articles of Incorporation.
 - 5. Suppression of the third Paragraph of Article 10 of the Articles of Incorporation.
- II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.



- III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.
- IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting ratifies the cooptation of Mr. Markus MENDE, born in Berlin on 8 May 1968, residing professionally at Elisabethenstrasse 15, 4010 Basel, Swiss, as new Director and confirms its mandate beginning the 3 rd September 2009 until the Annual General Meeting of the Shareholders to be held in 2011.

Second resolution

The General Meeting resolves to increase the corporate share capital of the company by an amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand Euro) so to raise it from its present amount of EUR 3,000,000.- (three million Euro) to an amount of EUR 3,200,000.- (three million two hundred thousand Euro) by creating and issuing 80.000 (eighty thousand) new shares with a par value of two euro fifty cent (EUR 2.50) per share all subscribed and paid up by AON INSURANCE MANAGERS (SWEDEN) AB

The 80.000 (eighty thousand) new shares were paid-up in cash by AON INSURANCE MANAGERS (SWEDEN) AB for a total amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand Euro).

The amount of 200,000.- (two hundred thousand Euro) is at the free disposal of the company as proof was given to the undersigned notary who confirms it.

Third resolution

In consequence of the foregoing resolution the general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation:

" **Art. 5.** The corporate capital of the corporation is set EUR 3,200,000.- (three million two hundred thousand Euro) divided into one million two hundred eighty thousand (1,280,000) shares with a par value of two euro fifty cent (EUR 2.50) per share, all fully paid up."

Fourth resolution

The General Meeting resolves to delete the third paragraph of the Article 10 of the Articles of Incorporation.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 9.40 a.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français.

L'an deux mil neuf, le dix-neuf novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WHITE ROCK REINSU-RANCE" une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg constituée suivant acte notarié du 7 avril 1986, publié au Mémorial C, n°191 du 9 juillet 1986,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 24.170

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Helmut ROSENAU, Directeur, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg

Monsieur le président nomme comme secrétaire M. David NAVARRO, Account Manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Valérie COQUILLE, Legal Manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:



- I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Ratification de la cooptation de M. Markus MENDE comme administrateur.
- 2. Augmentation du capital de la société d'un montant de 200.000- EUR pour le porter de son montant actuel de 3.000.000,- EUR à 3.200.000,- EUR par création de 80.000 nouvelles actions
 - 3. Paiement d'un montant de 200.000- EUR en espèces par les actionnaires.
 - 4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
 - 5. Suppression du troisième paragraphe de l'article 10 des statuts.
- II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.
- III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Markus MENDE, né à Berlin, le 8 mai 1968, demeurant professionnellement Elisabethenstrasse 15, 4010 Bâle, Suisse comme administrateur et le confirme à compter du 3 septembre 2009 et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2011.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 200.000,- EUR (deux cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de 3.000.000,- EUR (trois millions d'euros) à un montant de 3.200.000,- EUR (trois millions deux cent mille euros) par la création et l'émission de 80.000 (quatre-vingt mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux euros cinquante cents (2,50- EUR) chacune toutes souscrites et libérées par AON IN-SURANCE MANAGERS (SWEDEN) AB

Les 80.000 (quatre-vingt mille) nouvelles actions ont été libéré par un apport en espèces d'un montant de 200.000,-EUR (deux cent mille euros) par AON INSURANCE MANAGERS (SWEDEN) AB.

La somme de 200.000,- EUR (deux cent mille euros) est à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trois millions deux cent mille euros (EUR 3.200.000,-) divisé en un million deux cent quatre-vingts mille (1.280.000) actions d'une valeur nominale de deux euros cinquante cents (2,50 EUR) par action."

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer le troisième paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 9.40 heures.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.500,-EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. ROSENAU, D. NAVARRO, V. COQUILLE, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49973. Reçu 75.-€ (soixante-quinze).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010006233/140.

(090201019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Film Light(n)ing Express A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 45.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005875/10.

(090200130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Arrena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.391.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010005881/10.

(090200579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Bufo S.A., Société Anonyme, (anc. Bufo Holding S.A.).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 67.623.

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "BUFO HOLDING S.A.", R.C.S. LUXEMBOURG No 67.623 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 7 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 142 du 5 mars 1999.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 674 du 1 er juillet 2004.

La séance est ouverte à 18.45 heures sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Alexandra FUENTES, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, juriste, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:



- 1. Changement de la dénomination sociale de la société en "BUFO S.A." et modification subséquente de l'article 1 ^{er} alinéa 1 ^{er} des statuts.
- 2. Modification de l'objet social de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable et modification afférente de l'article 2 et de l'article 13 des statuts.
- 3. Réduction du capital social à concurrence d'un montant total d'un million quatre cent cinquante mille euros (EUR 1.450.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) par compensation des pertes existantes au 15 décembre 2009 d'un montant de neuf cent soixante-deux mille cent trente-huit euros et quarante-sept cents (EUR 962.138,47,-) et par remboursement à l'actionnaire unique d'un montant de quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante et un euros et cinquante-trois cents (EUR 487.861,53).
 - 4. Modification afférente de l'article 3 des statuts.
 - 5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en "BUFO S.A."

En conséquence, l'article 1 ^{er} alinéa 1 ^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" Art. 1 er alinéa 1 er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "BUFO S.A."."

Deuxième résolution

L'objet social de la société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable. En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris."

L'article 13 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Troisième résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la société à concurrence d'un montant total d'un million quatre cent cinquante mille (EUR 1.450.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) par compensation des pertes existantes au 15 décembre 2009 d'un montant de neuf cent soixante-deux mille cent trente-huit euros et quarante-sept cents (EUR 962.138,47) et par remboursement à l'actionnaire unique d'un montant de quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante et un euros et cinquante-trois cents (EUR 487.861,53).

La réalité des pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par une copie des comptes de la société au 15 décembre 2009, lesquels états financiers demeureront annexés à la présente.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à 18.55 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute. Signé: S. Sabella, A. Fuentes, R. Thill et M. Schaeffer.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. LAC/2009/55846. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010006282/88.

(090201087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Morellia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.209.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010005882/10.

(090200577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Hospitality Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 124.715.

Les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2008 (l'année fiscale concernée a débuté le 1 ^{er} octobre 2007 et s'est terminée le 31 décembre 2008) au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010005884/13.

(090199787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Ferrari International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.498.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the fifteenth day of December.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg

There appeared:

Mr Ernesto Rodoni, residing in Paradiso, Switzerland, acting in the name and on behalf of the company FERRARI S.p.A.., (hereafter FSpA), a company organised under the laws of Italy, having its registered office at Via Emilia Est 1163, Modena, trade register number 00159560366

by virtue of a proxy given on December 4 th 2009, which proxy, initialled "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, represented as foresaid, acting in the said capacity as sole shareholder, has requested the undersigned notary to record:

- I. That FspA is the sole and unique shareholder of FERRARI INTERNATIONAL S.A., société anonyme, having its registered office at 13, rue Aldringen, Luxembourg, RCS Luxembourg B-68498, incorporated pursuant to a notarial deed on 5 February 1999, published in the Memorial C, Recueil des sociétés et associations number 320 of May 6 th , 1999 (hereafter the "Company").
- II. The capital of that company is of thirteen million one hundred twelve thousand euro (EUR 13.112.000) represented by one hundred thirty one thousand one hundred twenty (131.120) shares with nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.
- III. The appearing person, acting as attorney-in-fact of the sole shareholder of the Company, declares having full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company.



- IV. The appearing person, acting as attorney-in-fact of the sole shareholder of the Company, stated and insofar as necessary resolved that the Company is and be dissolved and liquidated.
- V. As a result of such dissolution and liquidation its sole shareholder, being FSpA. prenamed, is vested with all assets and liabilities of the Company who will assume the duties of liquidator.

All the liabilities of the said company have been discharged and FSpA prenamed will be liable for all contingent, presently unknown, liabilities and all other commitments of the said company, as well as for the expenses of this deed.

The liquidation of said company is thus completed and the said company is definitely dissolved and liquidated.

- VI. Full and complete discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the company for the proper performance of their respective duties.
 - VII. The shareholders' register of the Company will be cancelled.

VIII. The books and documents of the company shall be kept during a period of five years at the registered office of the Company at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearer and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quinze décembre

Par-devant Nous Maître Decker, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

M. Ernesto Rodoni, demeurant à Paradiso, Suisse, agissant en sa qualité de mandataire de la société FERRARI S.p.A. (ci-après FSpA), une société régie par la loi italienne et ayant son siège à Via Emilia Est 1163, Modena, numéro du registre de commerce 00159560366,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 décembre 2009 qui après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

- I.- Que FSpA est le seul et unique actionnaire de FERRARI INTERNATIONAL S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social 13, rue Aldringen, Luxembourg, constituée suivant un acte le 5 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 320 du 6 mai 1999 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B-68498 (ci-après la Société).
- II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à treize millions cent douze mille euros (EUR 13.112.000), représenté par cent trente et un mille cent vingt (131.120) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.
- III.- Le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- IV.- FSpA en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément procéder à la dissolution et la liquidation immédiates de la Société.
- V.- FSpA déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La dissolution de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que FSpA répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.
- VI.- Par suite de cette liquidation, décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.
 - VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.
- VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. RODONI, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54480. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010006230/85.

(090201252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

KKR Debt Investors 2006 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 138.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005885/11.

(090199783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

La Forge S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-7505 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 65.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.12.2009.

Pour LA FORGE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010005886/13.

(090199849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Aida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 60.114.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 11 décembre 2009, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1: L'Assemblée décide de révoquer deux administrateurs de la société,
- Monsieur Jérôme Viennot, administrateur de sociétés, demeurant au 21, rue Victor Hugo, F-57920 Morfontaine.
- M. Harald Kitzmann, administrateur de sociétés, demeurant à Veerenni 37/7, 10138 Tallinn, Estonie.
- 2: L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société,
- Monsieur Julien KAZMIERCZAK, juriste, né à Florange (France), le 17 Mai 1983, demeurant au 8, rue Saint Pierre à Florange (57 France) et demeurant professionnellement au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- Monsieur Heinz Josef Eugen SCHNEIDER, ingénieur, né à Koblenz (Allemagne), le 08 octobre 1948 et demeurant au 6a Nörrenpfad D-56337 Eiffelborn.
- Monsieur Thomas KNOPP, administrateur de sociétés, né à Gütersloh (Allemagne), le 13 août 1962, et demeurant au 17 Brinkhof D-33334 Gütersloh.
- Monsieur Stefan BELLER, administrateur de sociétés, né à Kaiserslautern (Allemagne), le 04 Mai 1964, et demeurant au 11 rue Schwester-Sophie D-67593 Westhofen.
- Monsieur Oliver Kurt GRIM, ingénieur en électrotechnique, né le 28.04.1957 à Saarlouis (Allemagne) et demeurant au Erz 8, D-66701 Beckingen.

La durée du mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire en 2015.



Luxembourg, le 11 décembre 2009. Pour extrait conforme Madame Lynn Scholtes Scrutateur de l'Assemblée

Référence de publication: 2010006009/30.

(090200446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Isfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 54.154.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire le 10 décembre 2009

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L -2180 Luxembourg et de Monsieur Gianmarco Bergerre, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L 2180 Luxembourg et en tant que Président et administrateur de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle 2-4 avenue Marie-Thérèse à L 2132 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L 2180 Luxembourg et Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L 2180 Luxembourg et nomme en remplacement du Président et administrateur démissionnaire Madame Sonia Stili, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L 2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.
- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle à L 1653 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société BDO Audit S.A. ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle à L 1653 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour extrait conforme Pour la Société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010005892/29.

(090200159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Galva Power Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 62.714.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2009

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2009 tenue au siège de la société que:

- Le mandat de Monsieur Koenraad Hanssens, demeurant au 22, Warendebreef, B-9831 Sint-Martens-Latem (Belgique) en tant que commissaire de la société a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice 2009 et qui se tiendra en 2010.
- Le mandat de Madame Marijke Vanderstukken, demeurant au 14, Groenstadt, B-3560 Lummen (Belgique), en tant qu'administrateur de la société a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice 2009 et qui se tiendra en 2010.
- Le mandat de Monsieur Lars Baumgürtel, demeurant au 57, Jahnstrasse, D-45721 Haltern-Lippramsdorf (Allemagne) en tant qu'administrateur de la société a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice 2009 et qui se tiendra en 2010.
- Le mandat de Madame Veerle Van Alsenoy, demeurant au 83, Laarstraat, B-2610 Wilrijk (Belgique) en tant qu'administrateur de la société a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations



Luxembourg, le 22 décembre 2009. Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2010005993/25.

(090199761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Fidelux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 87.765.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire le 11 décembre 2009

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L 2180 Luxembourg et de Monsieur Gianmarco Bergerre, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L 2180 Luxembourg et en tant que Président et administrateur de Monsieur Aloyse May, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle 2-4 avenue Marie-Thérèse à L 2132 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et nomme en remplacement du Président et administrateur démissionnaire Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L 2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.
- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L 1526 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L 1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010005896/29.

(090200045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Ferdinandstrasse Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 21.842.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 décembre 2009:

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011

- Mademoiselle Margret ASTOR, administrateur de sociétés, demeurant 40, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, Président
- Madame Emily MOUSLEY, Director Real Estate Finance, demeurant professionnellement 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ
- Monsieur David GROSE, chartered accountant, demeurant professionnellement au 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ
- Monsieur Georges KIOES, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 52 rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg
- Monsieur Stephen DUNKLING, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ

Est nommée commissaire aux comptes en remplacement de AUDIEX S.A., son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:

- MEPC (1946) Ltd, 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ, inscrit au Registre de Commerce de Londres sous le numéro 420575



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010006103/25.

(090199816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

P.R.C.C. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.535.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 novembre 2009

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Katiuscia Carraesi, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L -2180 Luxembourg et de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L 2180 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L 2180 Luxembourg et Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L 2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.
- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4 avenue Marie-Thérèse à L -2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.
- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L 1526 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L 1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010005898/28.

(090200017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Bilouto Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 150.187.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) CASIMIR S.A., société anonyme, avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.104,

ici représentée par Monsieur Martin Mantels, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 novembre 2009,

2) COMETEC S.A., société anonyme, avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.108,

ici représentée par Monsieur Martin Mantels, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Les procurations après signature ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer:

Art. 1 er. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de BILOUTO FIN S.A. (la "Société").

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.



Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, mobilière, immobilière, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social..

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social de deux cent mille euros (EUR 200.000) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au



moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

- Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.
- Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'Intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.



Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires - Décisions de l'Actionnaire Unique. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

- **Art. 15. Surveillance de la Société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.
- Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

- Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.
- **Art. 19. Modifications des Statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.



Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2011.

Souscription

Les statuts de la Société ainsi établis, l'intégralité du capital social est souscrite comme suit:

1) CASIMIR S.A., prénommée, mille actions	1.000
2) COMETEC S.A., prénommée, mille actions	1.000
Total: deux mille actions	2.000

Toutes les actions sont intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille euros (EUR 200.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions des actionnaires

Les comparantes, prénommées et représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires fixent le nombre des administrateurs à trois (3) et nomment comme administrateurs de la Société:

- Monsieur Koen LOZIE, administrateur de sociétés, né le 24 juin 1965, à Deinze, Belgique, demeurant à L-8356 Garnich, 18, rue des Sacrifiés;
- Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, né le 16 février 1946, à Ettelbrück, demeurant à L-5960 ltzig, 92, rue de l'Horizon;
- COSAFIN S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2227 Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70588, représentée par Monsieur Jacques Bordet, administrateur de sociétés, né à Lyon, France, le 7 mars 1941, L- 2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal.

Les mandats des administrateurs devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

Est nommée comme commissaire la société THE CLOVER, une société anonyme avec siège social à 8, rue Haute, L-4963 Clémency, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2010.

Troisième résolution

Le siège de la Société est fixé à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2009. LAC / 2009 / 50370. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010006403/242.

(090200880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.



Bluestone Residuals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 105.303.

Veuillez noter que le représentant permanent de la société EUROLEX MANAGEMENT S.A., avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, agissant en tant gérant de la société est Monsieur Kemal Akyel, administrateur-délégué de EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Eurolex Management S.A.

Représentée par: Mr. Kemal Akyel

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010005900/16.

(090199948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

LEPECO asbl, Les petits écoliers, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 68, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg F 8.191.

STATUTS

Art. 1 er. L'association porte la dénomination LES PETITS ECOLIERS association sans but lucratif, en abrégé asbl. Elle a son siège à:

68, rue de l'usine L-4340, Esch-sur-Alzette.

- Art. 2. L'association a pour objet de promouvoir et financer des projets pour les enfants d'écoles primaires.
- **Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse. Elle est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à cinq, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande verbale.
- Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 1 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.
- **Art. 6.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.
- **Art. 7.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.
- **Art. 8.** La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être inférieure à 15 euros pour les membres actifs et de 5 euros pour les membres passifs. Seuls les membres actifs ont un droit de vote.
- **Art. 9.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres actifs le demandent par écrit au conseil d'administration.
- **Art. 10.** La convocation se fait au moins 7 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.
- Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres actifs figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.
 - Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:
 - modification des statuts;
 - nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
 - approbation des budgets et comptes;
 - dissolution de l'association.



Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de cellesci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres actifs. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres actifs ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres actifs présents par majorité simple.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres actifs sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres actifs présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres actifs ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.
- **Art. 14.** Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par affichage au siège et courrier électronique.
- Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 1 année par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un membre. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants:
 - le président représente l'association,
 - le vice-président remplace le président lorsque celui-ci est absent,
 - le trésorier gère les finances de l'association,
 - le secrétaire gère les tâches administratives de l'association.

Le conseil d'administration a le pouvoir de signature sur tout document officiel inhérent à l'association et à son bon fonctionnement.

- **Art. 16.** Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres du conseil d'administration au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.
- **Art. 17.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.
- **Art. 18.** Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.
- **Art. 19.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1 ^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Afin d'examen, l'assemblée désigne un réviseur de caisse. Le mandat de celui-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

- Art. 20. En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.
- Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.
 - Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:
 - les cotisations des membres,
 - les subsides et subventions,
 - les dons en sa faveur,
 - organisation de manifestations,
 - participations aux foires et marchés.
- Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.
- **Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.



Ainsi fait à Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2010006343/92.

(090200856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

EIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 122.885.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22 Décembre 2009

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur HEITZ Jean-Marc et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs. Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblé Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

EIS S.A.

Jean-Marc HEITZ / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010005903/16.

(090199851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Tradeor Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.553.

L'an deux mille neuf, le quinze décembre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Thierry ELVINGER, expert-comptable, né le 3 mai 1972 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (ci-après "l'Actionnaire Unique"),

Le comparant est l'actionnaire unique de TRADEOR INVEST S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 136.553, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 730 du 26 mars 2008 (ci-après la "Société").

Le comparant représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social de L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel vers L-7327 Steinsel, 35, rue J.-F. Kennedy.
- 2. Modification subséquente du 1 ^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la Société.
- 3. Divers.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel vers L-7327 Steinsel, 35, rue J.-F. Kennedy.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier le 1 ^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social de la Société est établi à Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. ELVINGER et J. BADEN.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2009. LAC / 2009 / 54585. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010006439/38.

(090200727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Pierres S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 50.619.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 octobre 2009

La démission de Monsieur Carlo DELLA CASA de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme PIERRES S.A. Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010005905/16.

(090199798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Intergas Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.176.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22 octobre 2009

Monsieur DONATI Régis et Monsieur HEITZ Jean-Marc sont renommés administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme INTERGAS EUROPE S.A. Jacopo ROSSI / Régis DONATI Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010005907/15.

(090199776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Voyages Vandivinit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 12-14, Z.A. Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 37.860.

Monsieur Alfred VANDIVINIT, né le 27/09/1954 à Esch-sur-Alzette, associé et gérant de la société VOYAGES VAN-DIVINIT S.à R.L, ainsi que Madame Marianne KIEFFER, née le 18/03/1954 à Luxembourg, associée de la société VOYAGES VANDIVINIT S.à R.L., ont tous deux changé d'adresse privée à L-5691 Ellange (Mondorf), 12-14, Z.A. Triangle Vert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 18/12/2009.

Signature.

Référence de publication: 2010005910/12.

(090200498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.



F.E.L., Société Anonyme.

Siège social: L-9761 Lentzweiler, Zone Industrielle Lentzweiler-Eselborn. R.C.S. Luxembourg B 93.644.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 16. Juli 2009

Aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 16. Juli 2009 geht hervor, dass die Aktionäre folgende Beschlüsse gefasst haben:

- 1) Die Generalversammlung beschließt, mit Wirkung zum 16. Juli 2009, den Rücktritt von Herrn Alain FAYMONVILLE, wohnhaft in B-4761 Büllingen, Krinkelt 58 A, von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied und Geschäftsführendes Verwaltungsratsmilglied anzunehmen.
- 2) Die Generalversammlung beschließt, mit Wirkung zum 16. Juli 2009, Frau Marie-Paule LAURENT, Privatangestellte, wohnhaft in B-6690 Vielsalm, rue de l'Hôtel de Ville 18, zum Mitglied des Verwaltungsrats zu ernennen.

Das Mandat von Frau LAURENT endet mit Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 23. Dezember 2009.

Für F.E.L., Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Unterschrift

Référence de publication: 2010006213/23.

(090199946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Kapa Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 143.650.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juillet 2009

"Unique résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-Robert VIREY, demeurant à Yutz (France), de son poste d'administrateur avec effet au 7 juillet 2009.

Elle nomme en son remplacement:

Madame Peggy LEISEN, demeurant à L-5681 Dalheim, 31, Waasserklapp, née à Brest (France), le 20 juin 1972.

Elle finit le mandat de l'administrateur qu'elle remplace, lequel expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

L'assemblée rappelle que la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur-délégué avec celle de l'un des autres administrateurs."

Bertrange, le 8 juillet 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Frank MANNES / Patrick CASTEL / Peggy LEISEN

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2010005908/21.

(090200448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

bofrost* Benelux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 89.121.

Am 21. Dezember 2009 fällte der alleinige Gesellschafter der bofrost* Benelux Holding S.ä r.l. folgende Beschlüsse:

Abberufung des Herrn Johannes Hermann Roben als Geschäftsführer der bofrost* Benelux Holding S.ä r.l.

Abberufung des Herrn Norbert Zewe als Geschäftsführer der bofrost* Benelux Holding S.ä r.l.

Abberufung des Herrn Dr.-Ing. Udo Eckel als Geschäftsführer der bofrost* Benelux Holding S.ä r.l.

Ernennung des Herrn Luc Van Herck wohnhaft in B-2820 Bonheiden, Nieuwstraat 47, Belgien zum neuen Geschäftsführer der bofrost* Benelux Holding S.ä r.l. auf unbestimmte Zeit.



Ernennung des Herrn Jean-Louis Mathieu wohnhaft in F-69370 St Didier au Mont d'or, 33 rue du commandant Israel, Frankreich zum neuen Geschäftsführer der bofrost* Benelux Holding S.ä r.l. auf unbestimmte Zeit.

Ernennung des Herrn Ralf Fussnegger geschäftsansässig in L-3898 Foetz, 11 rue du Brill, Luxemburg zum neuen Geschäftsführer der bofrost* Benelux Holding S.ä r.l. auf unbestimmte Zeit.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig vertreten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean Reuter Mandatar

Référence de publication: 2010005940/21.

(090200095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

GEM, Société Anonyme.

Siège social: L-8088 Bertrange, 9, Domaine des Ormilles.

R.C.S. Luxembourg B 112.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005928/10.

(090200298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Monterey Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005930/10.

(090200297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Nojine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 150.196.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix décembre

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bacharage

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "FLEXOFFICE, S. à r.l.", avec siège social à L-4963 Clemency, 9, rue Basse, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 136.833,

ici représentée aux fins des présentes par un de ses gérants, à savoir Monsieur Jean-Yves STASSER, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Clemency.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de "NOJINE SA".

Art. 2. Le siège social est établi à Clemency.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.



- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (\leq 31.000,-), divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (\leq 1,-) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

- Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature con-jointe de deux administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.



Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 15.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

- 1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2009.
 - 2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2010.

Souscription et Libération

Les trente et un mille (31.000) actions ont toutes été souscrites par la société "FLEXOFFICE, S. à r.l.", préqualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir Monsieur Philippe VANDERHOVEN, gérant de sociétés, né à Rocourt (Belgique) le 2 juillet 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 9 rue Basse.
 - 2.- L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "SV SERVICES S.à r.l.", ayant son siège social à L-4963 Clemency, 9, rue Basse, inscrite au R.C.S.L, sous le numéro B 128.158.



- 3.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2014.
 - 4.- Le siège social est fixé à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: STASSER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 15 décembre 2009. Relation: CAP/2009/4404. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 décembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010006410/142.

(090201018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

P.M. Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005931/10.

(090200295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Monterey Audit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005933/10.

(090200292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Matchco, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.875.

Les comptes annuels au 24 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005934/10.

(090200291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Laven Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.179.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of December,

before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

there appears:

Mr Gerard Lussan, Managing Director, Concorder Bank Limited, born in Paris, France, on 22 April 1938, residing at Bannatyne Plantation House, Christ Church, Barbados, BB17030,

here represented by Mrs Alexandra Tzalla, lawyer, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal,



by virtue of a proxy under private seal given in Barbados, on 8 December 2009.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a limited company (société anonyme), which he declares organised and the articles of incorporation (the Articles)of which shall be as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a limited company (société anonyme) under the name of Laven Financial Services (Luxembourg) S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 4. Corporate objects. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, the Company may adopt any control and supervisory measures and carry out any operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

- Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000) consisting of one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each divided into:
 - one hundred twenty-five (125) class A shares,
 - one hundred twenty-five (125) class B shares,
 - one hundred twenty-five (125) class C shares,
 - one hundred twenty-five (125) class D shares,
 - one hundred twenty-five (125) class E shares,
 - one hundred twenty-five (125) class F shares,
 - one hundred twenty-five (125) class G shares,
 - one hundred twenty-five (125) class H shares,
 - one hundred twenty-five (125) class I shares,
 - one hundred twenty-five (125) class J shares

The Company' subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 6. Shares. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the Shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.



Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting is held on the 15 of the month of February at 3:00 p.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (2) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least 2 (two) new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of Companies Act 1915.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.



The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature d the causes of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

- Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.
- **Art. 14. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

- Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.
- **Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such



other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

- **Art. 17. Statutory auditor(s).** The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.
- **Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year.
- **Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

- **Art. 20. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).
- **Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.
- **Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and of the modifying Acts.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 st of December 2009.

The first annual General Meeting will be held in 2010.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, Mr Gerard Lussan, prenamed, declares to subscribe the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares representing the total share capital of the Company.

The shares are fully paid up in cash by the Sole so that the amount of 125,000 euro (EUR 125,000) is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at two thousand euro (EUR 2,000).

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1. The number of directors is set at one (1) and that of the auditors at one
- 2. The following person is appointed as director:

Mr Jérôme de Lavenere Lussan, Founder and CEO of Laven Partners, born in Aubervilliers, France, on06 August 1972, with a professional address at 8 Cromwell Place, London SW7 2JN, United Kingdom.

The mandate of the Director will expire after the Annual Meeting of Shareholders of 2010.



3. Audit & Compliance, with registered office at L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115.834, is elected as statutory auditor.

The mandate of the statutory auditor will expire after the Annual Meeting of Shareholders of 2010.

4. The address of the registered office of the Company is at L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the the proxy holder of the above appearing party, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze décembre

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Gerard Lussan, Managing Director, Concorde Bank Limited, né à Paris, France, le 22 avril 1938, demeurant à Bannatyne Plantation House, Christ Church, Barbade, BB 17030,

dûment représenté par Madame Alexandra Tzalla, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 décembre 2009 a Barbade.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1 er . **Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Laven Financial Services (Luxembourg) S.A." (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

- **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, divisées en:
 - cent vingt-cinq (125) actions de la classe A,



- cent vingt-cinq (125) actions de la classe B,
- cent vingt-cinq (125) actions de la classe C,
- cent vingt-cinq (125) actions de la classe D,
- cent vingt-cinq (125) actions de la classe E,
- cent vingt-cinq (125) actions de la classe F,
- cent vingt-cinq (125) actions de la classe G,
- cent vingt-cinq (125) actions de la classe H,
- cent vingt-cinq (125) actions de la classe I,
- cent vingt-cinq (125) actions de la classe J,

entièrement souscrites et libérées.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 15 du mois de février à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.



Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procèsverbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingtquatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.



Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des Résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

- Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- **Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

- Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.
- **Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

- **Art. 17. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- **Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.
- Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société.



nistration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

- Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- **Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.
- **Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, Monsieur Gérard Lussan, prénommé, déclare souscrire les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées en espèces par l'Actionnaire Unique, de sorte que le montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à 1 (un).
- 2. La personne suivante est nommée administrateur de la Société:

Monsieur Jérôme de Lavenere Lussan, fondateur et CEO de Laven Partners, né à Aubervilliers, France, le 6 août 1972, avec adresse professionnelle à 8 Cromwell Place, Londres SW7 2JN, Royaume-Uni.

Son mandat prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2010.

3. Audit & Compliance, une société à responsabilité limitée avec siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.834, est nommée commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2010.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-2449 Luxembourg, 26 boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. TZALLA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2009. LAC / 2009 / 54588. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010006278/510.

(090200766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.



Fralux-Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3490 Dudelange, 17, rue Jean Jaurès. R.C.S. Luxembourg B 118.709.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 21 novembre 2007

Il est pris acte des démissions des administrateurs suivants:

- Beffort Ventures Limited ayant son siège social à R.G. Hodge Plaza 2 ème étage Upper Main Street Wiskhams Kay 1 P.O. Box 3125, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (BVI) inscrite sous le numéro IBC 502816;
- Simoco Holdings Corp., ayant son siège social à Via Espana, 122 Bank Boston Building, 8 th Floor, Panama, inscrite sous le numéro 525524.

et de la nomination de deux nouveaux administrateurs:

- Monsieur Francis (François) Olivier, administrateur de société, demeurant à L-3282 Bettembourg 9, rue Docteur Albert Schweitzer;
 - Monsieur Frédéric Fries, administrateur de société, demeurant à F-57100 Thionville 7, rue du Général Gillant.

Pour Fralux-Concept S.A.

Signature

Référence de publication: 2010005935/20.

(090200194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Soprocim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 103.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005939/10.

(090200282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Betzdorf Investments International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 34.446.

L'an deux mille neuf, le neuf décembre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BETZDORF INVESTMENTS INTERNA-TIONAL S.A.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 34.446, constituée suivant acte notarié en date du 25 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 33 du janvier 1991 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 733 du 26 mars 2008, (ci-après la "Société").

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, avec adresse professionnelle à 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Catherine Dufour, employée privée, avec adresse professionnelle à 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francesco Zacchino, employé privé, avec adresse professionnelle à 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Annulation de la valeur nominale des actions.
- 2) Conversion du capital social de la Société de GBP en EURO avec effet au 1 ^{er} janvier 2009 au cours de change de 1,049869.



- 3) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 26.20 par incorporation de réserves de la Société. Libération.
- 4) Refixation de la valeur nominale des actions à EUR 1.050 chacune.
- 5) Modification afférente du 1 er paragraphe de l'article 5 des statuts.
- II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'annuler la valeur nominale des actions de sorte que le capital social est désormais fixé à deux cent mille livres sterling (GBP 200.000), représenté par cent (100) actions de catégorie A et cent (100) actions de catégorie B sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social avec effet rétroactif au 1 er janvier 2009 de GBP en EUR au taux de change de GBP 1,049869 pour EUR 1,00 de sorte que le capital social est désormais fixé à deux cent neuf mille neuf cent soixante-treize euros et quatre-vingt-centimes (EUR 209.973,80), représenté par cent (100) actions de catégorie A et cent (100) actions de catégorie B sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-six euros et vingt centimes (EUR 26,20) pour le porter de son montant actuel de deux cent neuf mille neuf cent soixante-treize euros et quatre-vingt-centimes (EUR 209.973,80) à deux cent dix mille euros (EUR 210.000) sans émission d'actions nouvelles et par incorporation de réserves.

La réalité des réserves à été démontrée au notaire soussigné par un bilan au 31 décembre 2008 dont une copie restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de refixer la valeur nominale à mille cinquante euros (EUR 1.050) par action.

Cinquième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le 1 ^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à deux cent dix mille euros (EUR 210.000), représenté par cent (100) actions de catégorie A et cent (100) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de mille cinquante euros (EUR 1.050) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. DIDIER, C. DUFOUR, F. ZACCHINO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2009. LAC / 2009 / 53678. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010006434/78.

(090200773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.



Coudyser, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005941/10.

(090200281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Messe-Lux A.G, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.879.

Les comptes annules au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005942/10.

(090200280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

H.M.Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 100.649.

L'assemblée générale tenue le 18 décembre 2009 a reconduit les mandats de:

M. Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3 rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur et administrateur délégué et l'a nommé président du conseil d'administration;

M. Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3 rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur;

M. Francis CLAUSSE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3 rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur;

Mme Véronique KAYSER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3 rue Thomas Edison, en tant que commissaire;

tous actuellement en fonction, pour une nouvelle période de six ans, jusqu'à l'assemblée se tenant en 2015.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur délégué

Référence de publication: 2010005943/20.

(090200146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Truck & Equipment Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3542 Dudelange, 201-203, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 55.635.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

B.P. 351, L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010005960/14.

(090200268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.



International Marketing Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 87.395.

Les comptes annules au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005944/10.

(090200279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

GENNX360 TM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.039.

Extrait des décisions des associés prises à Luxembourg en date du 29 septembre 2009 et du 1 décembre 2009

1. L'associé unique a pris les résolutions suivantes en date du 29 septembre 2009:

L'adresse de l'associé est changé à

590 Madison Avenue, 27 th Floor

10022 New York

Etats-Unis d'Amérique

avec effet immédiat.

- 2. Les associés ont prises les résolutions suivantes en date du 1 er décembre 2009:
- a. GenNx360 Capital Partners L.P., représenté par son General Partner GenNx360 GP, LLC, transfère 875.532 actions au nouvel associé CMS/Gennx360 Capital Fund L.P., ayant son siège social à c/o CMS Companies, 308 E. Lancaster Avenue, Suite 300, Wynnewood, PA 19096, USA.
- b. GenNx360 Capital Partners L.P., représenté par son General Partner GenNx360 GP, LLC, transfère 34.145.746 actions au nouvel associé GenNx360/CMS TM Holdings LLC, ayant son siège social à 590 Madison Avenue, Suite 2700, New York, NY 10022, USA.
- c. CMS/Gennx360 Capital Fund L.P. transfère la totalité de ses 875.532 actions au nouvel associé GenNx360/CMS TM Holdings LLC.
 - d. La société GenNx360/CMS TM Holdings LLC devient l'associé unique avec 35.021.278 actions.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GenNx360 TM Luxembourg Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010005945/28.

(090200156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

C.F. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 111.701.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. Dezember 2009

Die Versammlung fasst folgenden Beschluß:

Herr Dieter Feustel wird von seinem Amt als Verwaltungsrat abberufen.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird

Herr Pascal Wagner, geschäftsansässig in 81, rue J.-B. Gillardin, L-4735 Pétange ernannt, der das Mandat annimmt und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011 weiterführt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2010005954/16.

(090200019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.



Pfizer Shareholdings Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 93.997.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of November, Before us Me Paul BETTINGEN notary residing in Niederanven.

There appeared:

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 93.646;

here represented by Me Cécile JAGER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private in Luxembourg on November 30, 2009;

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, is the sole partner of PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE SARL, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of June 27, 2003, published in the Memorial C, number 739, dated July 11, 2003, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 93.997 (the "Company").

The bylaws of the Company have been amended for the last time by a deed of Maitre Paul Frieders, then a notary residing in Luxembourg on June 20, 2008, published in the Mémorial C number 1883 of July 31, 2008.

Which appearing person, acting in her above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Increase of the subscribed share capital of the company by an amount of four hundred fifty-five million nine thousand and seven hundred US Dollars (USD 455,009,700.-) to bring it from its present amount of one billion eight hundred thirty-one million five hundred fifty-four thousand seven hundred and fifty US Dollars (USD 1,831,554,750.-) to an amount of two billion two hundred eighty-six million five hundred sixty-four thousand four hundred and fifty US Dollars (USD 2,286,564,450.-) by the creation and the issue of nine million one hundred thousand and one hundred ninety-four (9,100,194) Class A parts having a par value of FIFTY US Dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total Class A issue premiums of four billion ninety-five million eighty-seven thousand three hundred fifty-two US Dollars (USD 4,095,087,352.-);
- 2. Subscription for all the nine million one hundred thousand and one hundred ninety-tour (9,100,194) new Class A parts by PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, and paying up of these parts through incorporation into the share capital of the Company of a debt instrument held by PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL against the Company for an amount of USD 4,550,097,052 (four billion five hundred fifty million ninety-seven thousand and fifty-two US Dollars);
- 3. Amendment of the first paragraph of article 7 of the company's by-laws so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of four hundred fifty-five million nine thousand seven hundred US Dollars (USD 455,009,700.-) to bring it from its present amount of one billion eight hundred thirty one million five hundred fifty four thousand seven hundred fifty US Dollars (USD 1,831,554,750.-) to an amount of two billion two hundred eighty-six million five hundred sixty four thousand four hundred fifty US Dollars (USD 2,286,564,450.-) by the creation and the issue of nine million one hundred thousand one hundred ninety-four (9,100,194) Class A parts having a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total Class A issue premiums of four billion ninety-five million eighty-seven thousand three hundred fifty-two US Dollars (USD 4,095,087,352.-).

Subscription

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, prenamed here represented by Me Cécile JAGER, attorney-at law, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 30, 2009, as mentioned hereabove has declared to subscribe for all the nine million one hundred thousand and one hundred ninety-four (9,100,194) new Class A parts, and to pay up them for a total price of four hundred fifty-five million nine thousand and seven hundred US Dollars (USD 455,090,700.-) together with a total Class A issue premium of four billion ninety-five million eighty-seven thousand



three hundred fifty two US Dollars (USD 4,095,087,352.-) through the incorporation of a debt instrument currently held by PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, précitée against the Company.

The evidence of the value of such debt has been provided to the notary through a statement of the managers dated November 30, 2009.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the company, which now reads as follows:

- " Art. 7. "The corporate capital is set at TWO BILLION TWO HUNDRED EIGHTY-SIX MILLION FIVE HUNDRED SIXTY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED AND FIFTY US Dollars (USD 2.286.564.450.-) divided into:
- TWENTY-TWO MILLION ONE HUNDRED SEVENTY-EIGHT THOUSAND FOUR HUNDRED FIFTY-FIVE (22,178,455) class A parts having a par value of FIFTY US Dollars (USD 50.00) each and
- TWENTY ONE MILLION SIX HUNDRED FORTY TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED SEVENTY-EIGHT (21,642,868) class B parts having a par value of FIFTY US Dollars (USD 50.00) each and
- ONE MILLION NINE HUNDRED AND NINE THOUSAND NINE HUNDRED SIXTY-SIX (1,909,966) class C parts having a par value of FIFTY US Dollars (USD 50.00) each.

all of which class A, class B and class C parts have been fully paid up. (...)"

Valuation - Costs

The present increase of capital is valued at EUR 3,034,210,000 (exchange rate (median price) of November 30, 2009 USD 1.- = EUR 0.6668).

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at six thousand eight hundred EUROS (EUR 6,800.- €).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

Proxy

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trentième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.646,

représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 novembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, est l'associé unique de PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE SARL, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du 27 mai 2003, publié au Mémorial C sous le numéro 739, datée du 11 juillet 2003, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.997 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2008, publiée au Mémorial C sous le numéro 1883 du 31 juillet 2008.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit: Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:



Agenda

- 1. Décision d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de quatre cent cinquante-cinq millions neuf mille sept cents Dollars US (USD 455,009,700,-) pour le porter de son montant actuel d'un milliard huit cent trente et un millions cinq cent cinquante-quatre mille sept cent cinquante Dollars US (USD 1.831.554.750,-) à deux milliards deux cent quatre-vingt six millions cinq cent soixante quatre mille quatre cent cinquante Dollars US (USD 2.286.564.450,-) par la création et l'émission de neuf millions cent mille cent quatre-vingt-quatorze (9.100.194) parts de Classe A ayant une valeur nominale de cinquante Dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes ensemble avec une prime d'émission de classe A de quatre milliards quatre-vingt-quinze millions quatre-vingt-sept mille et trois cent cinquante-deux Dollars US (USD 4.095.087.352,-);
- 2. Souscription des neuf millions cent mille cent quatre-vingt-quatorze (9.100.194) nouvelles parts de Classe A par PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, et libération de ces parts, ensemble avec la prime d'émission, par l'incorporation d'un instrument de dette actuellement détenu par PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL sur la Société pour un montant de USD 4.550.097.052 (quatre milliards cinq cent cinquante cinq millions quatre-vingt-dix-sept mille cinquante deux US Dollars);
 - 3. Modification du 1 ^{er} paragraphe de l'article 7 de statuts de la société afin de refléter les points ci-dessus mentionnés. L'unique associé a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'unique associé décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent cinquante-cinq millions neuf mille sept cents Dollars US (USD 455.009.700,-) pour le porter de son montant actuel d'un milliard huit cent trente et un millions cinq cent cinquante-quatre mille sept cent cinquante Dollars US (USD 1.831.554.750,-) à deux milliards deux cent quatre-vingt-six millions cinq cent soixante-quatre mille quatre cent cinquante Dollars US (USD 2.286.564.450,-) par la création et l'émission de neuf millions cent mille cent quatre-vingt-quatorze (9.100.194,-) parts de Classe A ayant une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes ensemble avec une prime d'émission de classe A de quatre milliards quatre-vingt-quinze millions quatre-vingt-sept mille trois cent cinquante-deux Dollars US (USD 4.095.087.352,-).

Souscription

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, précitée ici représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée le 30 novembre 2009 à Luxembourg, comme dit ci-avant, a déclaré souscrire toutes les neuf millions cent mille et cent quatre-vingt-quatorze (9.100.194) nouvelles parts de Classes A et les payer pour un prix total de quatre cent cinquante-cinq millions neuf mille et sept cents Dollars US (USD 455.009.700,-) ensemble avec une prime d'émission total de la Classe A de quatre milliards quatre-vingt-quinze millions quatre-vingt-sept mille et trois cent cinquante-deux Dollars US (USD 4.095.087.352,-) par l'incorporation au capital de la Société d'un instrument de dette actuellement détenu par PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, précitée, sur la Société.

La preuve de la valeur de cet instrument a été fournie au notaire par un certificat des gérants daté du 30 novembre 2009.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le 1 ^{er} paragraphe de l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

- " **Art. 7.** "Le capital social de la Société est fixé à DEUX MILLIARDS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE Dollars US (USD 2.286.564.450,-) divisé entre:
- VINGT-DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ (22.178.455) parts de Classe A ayant une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (USD 50,-) chacune;
- VINGT ET UN MILLIONS SIX CENT QUARANTE DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE HUIT (21.642.868) parts de Classe B ayant une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (USD 50,-) chacune; et
- UN MILLION NEUF CENT NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SIX (1.909.966) parts de Classe C ayant une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (USD 50,-) chacune.

Toutes les parts de Classe A, Classe B et Classe C ont été payées. (...)"

Evaluation - Coût

L'augmentation actuelle du capital est évaluée à EUR 3.034.210 (taux de change (prix moyen) le 30 novembre 2009 USD 1,- = EUR 0,6668).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à six mille huit cents Euros (EUR 6.800 €,-).

SER<mark>VI</mark>CE CENTRAL DE LEG<mark>ISLA</mark>TION

Pouvoirs

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir à tous employés de l'Etude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1 er décembre 2009. LAC/2009/51276. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 décembre 2009.

P. BETTINGEN.

Référence de publication: 2010005628/181.

(090199939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Oaklands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 62.122.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of OAKLANDS S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 62.122 (the Company). The Company has been incorporated on December 4 th , 1997 pursuant to a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 177 of March 25 th , 1998. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on March 24 th , 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 451 of June 15 th , 1999.

The Meeting is chaired by Ms Sara GERARDI, private employee, with professional address at Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at Luxembourg (the Scrutineer).

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Bureau.)

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the Sole shareholder represented and the number of shares he holds are shown on an attendance list. Such list and proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the one thousand two hundred fifty (1,250) shares representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is worded as follows:

- 1. Decision to dissolve the Company;
- 2. Appointment of Mr Simon BAKER as liquidator;
- 3. Determination of the powers of the liquidator;
- 4. Appointment of an auditor-examiner;
- 5. To grant discharge to the board of directors and the auditor of the Company.
- IV. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:



First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Simon BAKER, born in Elgin (United Kingdom) on December 26 th , 1955 and residing at 25, rue des Hêtres, L-7303 Steinsel, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Cardinal Nominees Limited, a company incorporated pursuant to the Laws of the British Virgin Islands, with registered office at 9, Columbus Center, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Companies Register of the British Virgin Islands under number 1446432, as auditor-examiner, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to (i) all the directors of the Company and (ii) the auditor of the Company for the exercise of their respective mandates.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le seize décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de OAKLANDS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.122 (la Société). La Société a été constituée le 4 décembre 1997 suivant un acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 177 du 25 mars 1998. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 24 mars 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 451 du 15 juin 1999.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Sara GERARDI, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Madame Isabel DIAS, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve au Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Monsieur Raymond THILL, maître en droit, dont l'adresse professionnelle se trouve au Luxembourg (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau.)

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare que:



I. l'Actionnaire Unique représenté ainsi que le nombre des actions qu'il détient apparaissent sur une liste de présence. Ladite liste de présence et la procuration, signées "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, est attachée aux présentes minutes;

II. ainsi qu'il ressort de la liste de présence, les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de telle sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour desquels les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

- 1. Décision de dissoudre la Société:
- 2. Nomination de Monsieur Simon BAKER comme liquidateur;
- 3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
- 4. Nomination d'un commissaire-vérificateur;
- 5. Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société.
- IV. L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de nommer Monsieur Simon BAKER, né à Elgin (Grande Bretagne) le 26 décembre 1955 et demeurant au 25, rue des Hêtres, L-7303 Steinsel, comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Actionnaire Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Actionnaire Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de nommer Cardinal Nominees Limited, une société constituée selon les lois des lles Vierges Britanniques, avec siège social au 9, Columbus Center, Pélican Drive, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques et inscrite auprès du Registre de Commerce des lles Vierges Britanniques sous le numéro 1446432, comme commissaire-vérificateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'accorder la décharge (i) à tous les administrateurs de la Société et (ii) au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, quelle qu'en soit la forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé le présent acte authentique avec le notaire.

Signé: S. Gerardi, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. LAC/2009/55816. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Référence de publication: 2010006317/143.

(090200610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Duscholux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 18.516.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010005719/12.

(090199593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

MC Constructions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7516 Rollingen, 14, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 52.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010005727/10.

(090199588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Société Foncière et Immobilière du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 66.060.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010005744/10.

(090199867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Cascades Hungary Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.168.

Suite aux résolutions prises le 24 mai 2006 par les membres de Cascades Hungary Capital Management Limited Liability Company, il a été décidé:

- de révoquer M. Yvon Jacques de son poste d'administrateur-délégué;
- de nommer en son remplacement jusqu'au 18 avril 2010, M. Normand Boisvert, né le 8 juin 1950 à Danville (Canada), résidant 41, Comeau Street, Kingsey Falls, Quebec J0A 1B0 (Canada).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Pour la société

Paul van Baarle

Représentant Permanent de la Succursale

Référence de publication: 2010005948/17.

(090200158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck